

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Education Labour and Finance

Division

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

315 Front Street West 315, rue Front Ouest

11th Floor

Toronto ON M7A 0B8 Toronto (Ontario) M7A 0B8

2024 : B16

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES: Directrices et directeurs de l'éducation

Cadres supérieurs de l'administration des affaires Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des

administrations scolaires

11^e étage

EXPÉDITEUR: Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière

d'éducation

DATE: Le 16 décembre 2024

OBJET: Modifications apportées au financement principal de

l'éducation et aux règlements connexes

Je vous écris pour vous informer que les règlements suivants ont été modifiés :

- Règlement de l'Ontario 348/24 (Financement principal de l'éducation Subventions générales pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires)
- Règlement de l'Ontario 349/24 (Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires)
- Règlement de l'Ontario 266/23 (Subventions pour les besoins des élèves Subventions générales pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires)

- Règlement de l'Ontario 267/23 (Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires)
- Règlement de l'Ontario 396/22 (Subventions pour les besoins des élèves Subventions générales pour l'exercice 2022-2023 des conseils scolaires)
- Règlement de l'Ontario 616/21 (Subventions pour les besoins des élèves Subventions générales pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires)
- Règlement de l'Ontario 489/20 (Subventions pour les besoins des élèves Subventions générales pour l'exercice 2020-2021 des conseils scolaires)

Modifications apportées à des règlements existants

Comme chaque année, des modifications techniques et d'autres modifications ont été apportées à divers règlements pour clarifier les politiques en vigueur et mettre à jour les renseignements reçus des conseils scolaires. Ces modifications sont les suivantes :

Modifications relatives aux relations de travail

Financement principal de l'éducation – Subventions générales pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 348/24) et Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 266/23)

Conditions d'emploi des directrices et directeurs et des directrices et directeurs adjoints pour 2023-2027

- Ajustements de la rémunération et des augmentations cumulatives découlant de la résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124.
- Grille salariale provinciale et indemnité pour les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints en 2024-2025.
- Mises à jour du Fonds de soutien aux élèves (FSE) [appelé Investissement dans les priorités du système] pour les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints afin de refléter l'incidence des augmentations salariales découlant de la résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 intégrées dans l'année scolaire 2024-2025, sachant que les fonds non dépensés dans l'année scolaire 2024-2025 seront reportés à l'année scolaire 2025-2026.
- Mise à jour des montants du tableau du FSE (Investissement dans les priorités du système) pour les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints afin de refléter l'incidence des augmentations salariales.
- Mise à jour du taux de financement des avantages sociaux pour les directrices et directeurs d'école et les directrices et directeurs adjoints et du Conseil des associations en éducation pour les avantages sociaux/Education Council of Associations for Benefits (CAEAS-ECAB) par équivalent temps plein, et afin de refléter l'incidence des augmentations salariales des directrices et directeurs et des directrices et directeurs adjoints sur le financement des avantages sociaux.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour les exercices 2022-2023, 2021-2022 et 2020-2021 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 396/22, Règl. de l'Ont. 616/21 et Règl. de l'Ont. 489/20)

Résolution des questions monétaires afférentes au projet de loi 124 pour les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints

- Mise à jour de l'indice de référence et du tableau pour refléter les ajustements de la rémunération.
- Mise à jour du financement des avantages sociaux pour tenir compte de l'incidence des augmentations salariales des directrices et directeurs et des directrices et directeurs adjoints sur le financement des avantages sociaux.

Financement principal de l'éducation – Subventions générales pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 348/24) et Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour les exercices 2023-2024 et 2022-2023 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 266/23 et Règl. de l'Ont. 396/22)

Accord de principe central avec les enseignantes et enseignants pour 2022-2026 (sentence arbitrale)

- Mise à jour de l'indice de référence afin de faire concorder les taux de financement pour les enseignantes suppléantes et enseignants suppléants avec la moyenne pondérée des taux pour les enseignantes suppléantes et enseignants suppléants en 2024-2025.
- Mise à jour du montant des fiducies d'avantages sociaux afin de refléter le taux de financement des avantages sociaux par équivalent temps plein pour l'Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens.

Accord de principe central avec les travailleurs et travailleurs de l'éducation pour 2022-2026

• Mise à jour des montants du tableau du FSE afin de refléter l'incidence des augmentations salariales.

Autres modifications

Financement principal de l'éducation — Subventions générales pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 348/24)

- Mise à jour afin de refléter les montants de financement liés à l'Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central pour les conseils scolaires en fonction des dépenses annuelles totales pour 2023-2024 de leur association d'employeurs respective.
- Mise à jour afin d'inclure le plafond des dépenses pour l'administration des conseils scolaires en cas de non-respect de l'effectif des classes dans les écoles secondaires.
- Modification technique visant à convertir les montants de tableau en calculs au moyen d'une formule pour la capacité inutilisée pour les volets « Transport par autobus » et « Véhicules destinés à une fin particulière » et pour le volet « Priorités et exploitations locales ».

- Mise à jour du Fonds pour la dotation en personnel pour les salles de classe, du Fonds pour les ressources d'apprentissage, du Fonds pour les installations scolaires et du Fonds pour l'administration des conseils scolaires pour le volet « Fiducies d'avantages sociaux » afin de tenir compte des données actualisées par équivalent temps plein pour tous les groupes syndicaux ou groupes d'employées et employés.
- Modification technique visant à mettre à jour le titre du document et les renvois à celuici dans le règlement figurant sur le site Web du gouvernement de l'Ontario.

Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2024-2025 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 349/24)

- Modification technique visant à corriger des renvois dans le calcul des droits exigibles à l'égard des élèves inscrits à des classes ou à des cours d'été afin de refléter un changement de numérotage dans le règlement Financement principal de l'éducation.
- Modification technique visant à refléter une mise à jour du tableau des droits de base des conseils scolaires de district afin de refléter les mises à jour du Budget des dépenses 2024-2025.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 266/23)

- Modification technique visant à mettre à jour les montants du tableau pour les volets
 « Prime pour le maintien en poste et le recrutement » et « Conducteur ».
- Modification technique visant à mettre à jour le montant maximal de la Demande pour incidence spéciale ayant trait à l'Approche réciproque en éducation.

Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 267/23)

 Modification technique visant à corriger des renvois dans le calcul des droits exigibles à l'égard des élèves inscrits à des classes ou à des cours d'été ou d'éducation permanente afin de refléter un changement de numérotage dans les Subventions pour les besoins des élèves et le langage simplifié.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2022-2023 des conseils scolaires Règl. de l'Ont. 396/22)

- Modification technique du montant du tableau de la Somme différenciée liée aux besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté afin de refléter les plus récentes données sur l'effectif fournies par les conseils scolaires.
- Mise à jour du taux de financement des avantages sociaux pour les directrices et directeurs et les directrices et directeurs adjoints et du CAEAS-ECAB par équivalent temps plein afin de refléter le taux d'inflation le plus élevé pour le financement des avantages sociaux fournis au personnel enseignant.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sujet	Personne-ressource	Courriel
Politique relative aux	Andrea Dutton	andrea.dutton@ontario.ca
immobilisations et réfections		
Priorités en immobilisations,	Patrizia Del Riccio	patrizia.delriccio@ontario.ca
immobilisations pour services de		
garde d'enfants, acquisition de		
terrains et reddition de comptes		
en matière de projets		
Rémunération des cadres	Anne Scott	anne.scott@ontario.ca
Modélisation du financement du	Xiaofei Wang	xiaofei.wang@ontario.ca
fonctionnement		
Politique relative au financement	Romina Di Pasquale	romina.dipasquale@ontario.ca
du fonctionnement		
Rendement des élèves	Dianne Oliphant	dianne.oliphant@ontario.ca
Éducation de l'onfonce on	Charmaina Davara	
Éducation de l'enfance en	Charmaine Perera	charmaine.perera@ontario.ca
difficulté		
Transport des élèves	Mehul Mehta	mehul.mehta@ontario.ca

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Original signé par :

Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation